



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Janvier 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 24/01/2023
Et
Publication du : 24/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme BELLOT Élisabeth à Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. DUPORT Jean-François

2023-003 – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2023 - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le tableau des effectifs est régulièrement modifié par le jeu des créations / suppressions / modifications des postes votées par le Conseil Municipal et par les mouvements sur lesdits postes.

Il est une annexe obligatoire au budget primitif et retrace donc, en un seul document, la situation des effectifs au 1^{er} janvier de l'année.

Ainsi, le tableau des effectifs au 01/01/2023, annexé au budget primitif précédemment étudié, présente à la fois les postes budgétés (créés) et les postes pourvus, en tenant compte de toutes les modifications réalisées dans l'année écoulée.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Ressources Humaines du 15 décembre 2022,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté en annexe du budget primitif 2023 et retraçant les effectifs budgétaires et pourvus au 01/01/2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Jean-François DUPORT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr